

COMÈTE V1

GAMME UNIVERS

NATURE DES PRESTATIONS (Délais de carence)	1er Euro uniquement Limité à 200.000 Euros par année/adhérent
HOSPITALISATION hors maternité (acceptation préalable) - MEDICALE - CHIRURGICALE - PSYCHIATRIE : dans la limite de 1500 Eur/An - Frais annexe à l'hospitalisation, dépassements d'honoraires	100 % DES FRAIS REELS dans la limite des tarifs habituel et raisonnables du pays de soins
CHAMBRE PARTICULIERE	100 % DES FRAIS REELS (limités à 50 Eur/jour)
LIT DE L'ACCOMPAGNANT D'UN ENFANT DE -12 ans	100 % DES FRAIS REELS (limités à 30 Eur/jour maxi 30 jou
FRAIS MEDICAUX COURANTS	
Honoraires Généralistes	100 % DES FRAIS REELS (limité à 30 Eur/visite)
Honoraires Spécialistes	100% DES FRAIS REELS (limité à 50 Eur/visite)
Analyses, radiologie, scanners	
IRM (accpetation préalable)	90 % DES FRAIS REELS
Auxiliaire Médicaux prescrits (2)	
Médicaments prescrits (1)	
Forfait Pharmacie Non Remboursable, prescrite par un médecin (1)	100 Eur par an
Kinésithérapie, orthophonie et orthoptie (acceptation préalable)	90 % DES FRAIS REELS (limités à 1 500 Eur/an/pers)
Médecines douces (chiropracteur, ostéopathe, homéopathe et acupuncteur (acceptation préalable)	90 % DES FRAIS REELS (limités à 25 Eur/visite, maxi 10 visites/an/pers)
Prothèses médicales (acceptation préalable)	90 % DES FRAIS REELS (limités à 500 Eur/an/pers)
DENTAIRE (6 mois)	
Soins dentaires	
Prothèses dentaires, y compris inlays, onlays (acceptation préalable)	
Orthodontie : enfant de moins de 16 ans (acceptation préalable) dans la limite de 6 semestres	
Bonus Fidélité Prothèses Dentaires	
OPTIQUE (6 mois)	
Verres	
Monture	
Lentilles prescrites	
Forfait opération de la myopie	
Bonus Fidélité	
MATERNITE (acceptation préalable)	
Frais d'accouchement y compris Césarienne	100 % DES FRAIS REELS (limités à 1 500 Eur la 1ª année et à 2 000 Eur les années suivantes)
Frais liés au Traitement de la Stérilité - Fécondation in vitro dans la limite de 3 tentatives par adhésion	
(1) Fournitures pharmaceutiques prescrités par un médecin à l'exception des	FN OPTION :

^[1] Fournitures pharmaceutiques prescrités par un médecin à l'exception des produits diététiques, hygièniques, cosmétologiques et dermatologiques.

(2) Infirmiers, sages femmes.

EN OPTION :

Rapatriement, ou Transport sanitaire - Dans le pays d'origine du bénéficiaire, ou selon la gravité du cas, vers le Centre Médical le plus proche - Présence auprès du bénéficaire - Rapatriement du corps en cas de décès - Prise en charge des frais retour - Prise en charge des frais de voyage en cas de décés d'un proche parent.